

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2023	N° 2023-397

Convocation du 22 septembre 2023

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Gérard CHAUSSET, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Marc MORISSET, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alexandre RUBIO à M. Nordine GUENDEZ
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY
Mme Camille CHOPLIN à Mme Eve DEMANGE
M. Stéphane GOMOT à M. Olivier CAZAUX
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Maxime GHESQUIERE
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS
M. Thierry MILLET à M. Jacques MANGON
M. Fabrice MORETTI à M. Christian BAGATE
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Béatrice SABOURET

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 17h40
Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h40
M. Michel LABARDIN à partir de 17h59
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Michel POIGNONEC à partir de 14h45
Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h05
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 16h

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain GARNIER à M. Patrick LABESSE jusqu'à 11h45
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 14h45
Mme Brigitte TERRAZA à M. Jean-François EGRON à partir de 17h
Mme Claudine BICHET à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 15h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Guillaume MARI à partir de 16h45
M. Stéphane PFEIFFER à Mme Delphine JAMET à partir de 14h45
M. Jean-Baptiste THONY à M. Bastien RIVIERES à partir de 17h
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 17h18
Mme Stéphanie ANFRAY à Mme Typhaine CORNACCHIARI de 11h30 à 14h45 et à partir de 16h
Mme Christine BONNEFOY à Mme Pascale PAVONE à partir de 14h45
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY jusqu'à 11h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PESKINA à partir de 16h
M. Didier CUGY à Mme Laure CURVALE de 10h30 à 12h
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 15h45 et à partir de 17h55
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 17h30
M. Frédéric GIRO à Mme Pascale BRU à partir de 17h
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Anne Lépine jusqu'à 16h
Mme Sylvie JUQUIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 17h18
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Nadia SAADI de 10h40 à 12h40 et de 15h30 à 17h
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h15
M. Stéphane MARI à Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h19
M. Patrick PUJOL à Mme Christine BONNEFOY jusqu'à 13h45
M. Franck RAYNAL à M. Dominique ALCALA de 12h45 à 15h
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS à partir de 15h
Mme Béatrice SABOURET à M. Nicolas FLORIAN à partir de 16h55
M. Jean-Marie TROUCHE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT à partir de 14h45

EXCUSE(S) :

Monsieur Fabien ROBERT.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 29 septembre 2023	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2023-397

**Agences de développement économique - Association Hauts de Garonne
développement -
Association Arc Sud Développement - Association Talence Innovation Sud
développement -
Conventions de financement 2023 - Décision - Autorisation**

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Présentation de l'association Arc Sud Développement

Arc Sud Développement est une association intercommunale qui intervient sur le territoire des communes de Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon. Ses actions de développement économique local s'articulent autour des missions suivantes : l'accompagnement de projets économiques et l'implantation d'entreprises, la gestion d'une pépinière généraliste d'entreprises et d'un incubateur et l'animation d'un espace de coworking situés à Villenave d'Ornon, et la mise en relation de demandeurs d'emploi avec les entreprises.

Programme d'actions 2023

Pour 2023, Arc Sud Développement propose en partenariat avec Bordeaux Métropole et l'ensemble des acteurs du développement économique local, de soutenir les 5 axes de travail suivants :

- la création d'entreprises et la promotion de l'esprit entrepreneurial : accueil et conseils aux porteurs de projets, entretiens individuels, conseil à la réalisation de plans d'affaires, recherches de financements, constitution de dossiers de demandes de subventions ou prêts d'honneur, recherche de locaux ou, le cas échéant, hébergement en pépinière d'entreprises, analyse de besoins de formations des porteurs de projets et proposition d'un plan de formation personnalisé, aide à l'intégration de la nouvelle entreprise dans le tissu économique local,
- soutien aux entreprises déjà implantées : veille économique sur l'ensemble du territoire et création d'une base de données locales (recensement des entreprises, secteur d'activité, effectif, typologie des locaux et surface occupée, chiffres d'affaires ...),
- accueil des entreprises à la recherche de solutions immobilières : l'agence promeut le territoire et intervient à 2 niveaux : les délocalisations ou expansions intra-territoire, et les implantations d'entreprises nouvelles sur la métropole bordelaise,
- retour d'expérience et renouvellement de l'incubateur : en fonction du retour de la première promotion d'incubés en 2021, Arc Sud Développement adaptera son offre pour répondre au mieux aux futurs entrepreneurs : programme, durée, fréquence des réunions, méthodes. Selon le succès rencontré, elle privilégiera des projets ayant déjà une réflexion sur la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) déjà engagée.
- animation de l'espace de coworking : l'espace de coworking sera un lieu de travail mais aussi un lieu de réseautage : des animations seront proposées permettant aux coworkers d'échanger et d'élargir leur réseau. Ces animations s'appuieront sur la présence des

entreprises de la pépinière et de l'incubateur ainsi que sur le Club d'entreprises de Villenave d'Ornon.

- renforcement des actions du Club d'entreprises de Villenave d'Ornon : le Club d'entreprises est lancé sur une nouvelle dynamique depuis 2020. Arc Sud Développement encouragera et accompagnera les forces vives du Club à mener des actions permettant aux entrepreneurs d'acquérir de nouvelles compétences entrepreneuriales et de développer leur réseau auprès d'autres professionnels de Villenave d'Ornon et des communes alentours (Gradignan, Talence, Pessac, Cestas, Mérignac, etc.).
 - développement du réseautage : l'association maintiendra les liens établis avec les structures de l'accompagnement à la création d'entreprise (French Tech Bordeaux, Talence Innovation, ATIS, Anabase-MIE, les pépinières d'entreprises de la Nouvelle Aquitaine, Transtech, Force Femmes, J'adopte un projet, etc.).
- Ces échanges permettront d'améliorer sa visibilité et faire connaître son offre différenciante.

Présentation de Hauts de Garonne développement

L'association Hauts de Garonne Développement (HDGD) s'attache à promouvoir l'image de la rive droite par le biais de projets d'animation et par la gestion administrative de dossiers et dispositifs économiques, culturels et sociaux. Cette démarche est menée en collaboration avec les collectivités territoriales et en lien avec les acteurs économiques locaux. L'association couvre une grande partie du territoire de la rive droite, 17 communes, soit 130 000 habitants et plus de 9 000 entreprises, 2 100 créations d'entreprises par an avec un taux de défaillance à 5 ans de 50%, égale au taux national.

Hauts de Garonne Développement gère et anime également une pépinière d'entreprises. En janvier 2021, la ville de Carbon Blanc a confié à l'association la gestion et l'animation ainsi que le développement de la notoriété de la pépinière d'entreprise du Château Brignon. 9 entreprises y ont été accueillies et accompagnées en 2022.

En outre, l'étude de positionnement stratégique de Hauts de Garonne développement réalisée dans le cadre d'un DLA (Dispositif local d'accompagnement) en 2022 accompagnée par Bordeaux Métropole préconise de renforcer le soutien pour la réouverture d'une pépinière d'entreprises thématique sur l'écoconstruction et pour le lancement d'un programme dédié aux savoir-faire spécifiques de la rénovation énergétique des bâtiments à destination des professionnels.

Programme d'actions 2023

L'association souhaite poursuivre des actions en faveur de :

- un objectif de 260 projets accompagnés en entretiens individuels ou par le biais d'animations collectives, auxquels s'ajoutent un service d'immobilier d'entreprises avec recherche de locaux adaptés pour les entreprises du territoire,
- le développement d'entreprises de la filière bâtiment/écoconstruction via la pépinière hors les murs par des sessions de sensibilisation des chefs d'entreprises sur les nouvelles réglementations en lien avec Artiform 33, la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (CAPEB) et la Fédération française du bâtiment (FFB),
- la poursuite de l'accompagnement quotidien des entrepreneurs de la pépinière écoconstruction par le biais d'actions individuelles et collectives,
- le renforcement du partenariat avec les clubs d'entreprises, autour d'animations thématiques sur la lutte contre les discriminations à l'embauche et à l'accès à la formation professionnelle,
- la participation à des salons pour la création d'entreprises et des forums pour l'emploi,
- le développement des services aux entreprises et à leurs salariés dans les parcs d'activités de la rive droite à travers une offre de conciergerie et le soutien au développement de groupements d'employeurs.

Pour la gestion de la pépinière d'entreprises Château Brignon :

- assurer le suivi des « pépites » déjà présentes dans la pépinière, jusqu'au terme des 3 ans et continuer à faire entrer de nouvelles entreprises accompagnées via le comité d'agrément,

- accompagner les chefs d'entreprise implantés dans la pépinière en proposant des points individuels et des formations collectives,
- faire connaître encore davantage la pépinière Château Brignon,
- faire une évaluation sur son fonctionnement et proposer des pistes de transformation.

Pour l'action spécifique sur l'écoconstruction :

- animation de la filière écoconstruction sur la rive droite de Bordeaux Métropole par la promotion de la rénovation énergétique auprès des professionnels, par la promotion de l'écoconstruction auprès du grand public, par la valorisation des acteurs du territoire, et par la mise en visibilité du qui fait quoi,
- préfiguration et animation de la future pépinière d'entreprises dédiée au secteur du bâtiment, de la performance énergétique et de la décarbonation sur la rive droite, avec pour objectif d'accroître le taux de pérennité des entreprises accompagnées dans ces secteurs à travers un parcours création et développement d'entreprise,
- gestion et animation du Centre de ressources de la filière bâtiment, rénovation énergétique et écoconstruction, avec une connexion à la future pépinière dédiée, une offre d'hôtel d'entreprise, des actions d'animations régulières sur la filière.

Cette action spécifique fait l'objet d'une prise en charge par l'Opération d'intérêt métropolitain (OIM) arc rive droite dans le cadre de sa feuille de route.

Pour l'action spécifique « Elles entreprendre » sur l'entrepreneuriat féminin (nouveau dispositif) :

- accompagnement des femmes entrepreneures du territoire en groupes de niveau hétérogènes, avec échanges de bonnes pratiques et mentorat
- accompagnement de 2 cohortes de 12 femmes par an, avec par cohorte 6 ateliers collectifs, a minima 4 rendez-vous individuels, et 2 événements réseaux (1ere promotion de mars à juin 2023, la seconde d'octobre à décembre 2023),
- Programme d'accompagnement :
 - ateliers collectifs : « le premier jour du reste de ma vie d'entrepreneure », « cibler ma clientèle et définir ma stratégie commerciale », « comment faire de son entretien commercial une réussite ? », « structurer juridiquement et financièrement mon entreprise », « comment booster mon projet avec des outils numériques ? », « pitch »
 - rendez-vous individuels : Valider les cibles et la stratégie commerciale, valider le plan d'actions commercial, valider sa stratégie digitale, bilan d'accompagnement
 - événements réseaux : événement réseau féminin « Elles café » (mentorat, réseautage, échanges de pratiques), et « Les apéros créateurs » (afterworks entre jeunes entrepreneures).

Les partenaires intervenants dans le cadre de cette nouvelle action spécifique sont le Centre d'intervention sur le droit des femmes et des familles (CIDFF), le CitésLab du Groupement d'intérêt public Grands projets des Villes (GIP GPV), le Forum du Rocher de Palmer, la Chambre de commerce et d'industrie Bordeaux Gironde, la Chambre de métiers et de l'artisanat de Gironde, l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE), la Caisse sociale de développement local, Les Premières Nouvelle-Aquitaine, Association Territoires et innovation sociale (ATIS), La Ruche Bordeaux, Initiative Gironde, France active, le coworking L'oasis, les missions locales, les Plan locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et Pôle emploi.

Présentation de Talence innovation sud développement

L'association intercommunale de développement économique Talence innovation sud développement (TISD) intervient sur le territoire des communes de Talence, Gradignan et Villenave d'Ornon. Son domaine d'intervention concerne l'accompagnement de projets économiques et l'implantation d'entreprises innovantes, la gestion d'une pépinière d'entreprises située à Talence et la mise en relation de demandeurs d'emploi avec les entreprises, en complémentarité avec l'association Arc Sud Développement à destination d'entreprises généralistes.

Programme d'actions 2023

Le programme d'actions 2023 porte sur 4 axes principaux faisant écho aux politiques menées par Bordeaux Métropole :

- une mission d'interface entre les entreprises, les universités et les grandes écoles,
- la sensibilisation et l'accompagnement des créateurs d'entreprises,
- la promotion et l'action en faveur de l'attractivité du territoire sud de la Métropole,
- le soutien, l'accompagnement et le développement du tissu TPE (Très petites entreprises/PME (Petites et moyennes entreprises) sur le territoire sud de la Métropole,
- l'organisation d'évènements de type concours jeunes entrepreneurs créateurs, journée de l'entrepreneuriat, petits déjeuners de l'entrepreneuriat en partenariat avec Talence pépinière, participation au forum intercommunal de l'emploi, etc.
- principales actions : Journée « J'aime mes salariés » sur la qualité de vie au travail, le Concours Jeunes entrepreneurs créateurs, la Journée de l'entrepreneuriat à Talence, la mise à disposition de la plateforme RezoConnect (pour louer ou proposer un espace de travail), Stage meeting avec les étudiants à l'Université de Bordeaux, des rencontres économiques mensuelles, des groupes d'actions projets sur la stratégie de l'Agence en lien avec l'écosystème économique sud Métropole, la proposition d'une offre d'occupation temporaire pour les entreprises de l'ESS et conventionnelles baptisée « Transitions 2050 », la gestion et l'animation de Talence pépinière (depuis ses débuts, 25 entreprises accompagnées, 80 emplois créés via ces entreprises), la gestion de l'espace de coworking Le 27.

Plans de financement aux associations de développement économique

Bordeaux Métropole a soutenu :

-Arc sud développement pour un montant de 47 500 € en 2021 et 2022, et est sollicitée en 2023 pour un soutien financier de 47 500 € dans le cadre d'un budget prévisionnel de 193 700 € soit 24,5 % de participation métropolitaine,

-Hauts de Garonne développement en 2022 pour un montant de 45 000 € pour son programme d'actions, 11 000 € pour l'animation de la pépinière écoconstruction, 35 000 € pour sa gestion de la pépinière Château Brignon à Carbon Blanc, et une aide exceptionnelle de 25 000 € pour son installation sur la commune de Bassens. En 2023 Bordeaux Métropole propose un soutien financier de 126 000 € détaillé comme suit :

- une subvention de 45 000 € équivalent à 11,3% du budget global de fonctionnement, sur un budget global de fonctionnement de 400 000 €,
- une subvention de 35 000 € sur l'action spécifique relative à l'action spécifique sur l'écoconstruction, correspondant à 77,7% du budget prévisionnel de 45 000 €,
- une subvention de 35 000 € sur la pépinière Château Brignon, soit 42,4 % du budget prévisionnel de 82 400 €,
- une subvention de 11 000 € sur l'action spécifique relative à l'entrepreneuriat féminin, nommée « Elles entreprendre », correspondant à 20,1 % du budget prévisionnel de 54 500 €.

-Talence innovation sud développement pour un montant de 42 700 € en 2021 et 47 500 € en 2022, et est sollicitée en 2023 pour un soutien financier de 47 500 €. Il est proposé un financement 2023 en faveur de Talence innovation sud développement d'un montant de 47 500 €, soit 18,2 % de participation métropolitaine, pour un budget prévisionnel de 261 116 €.

Le détail des budgets prévisionnels est joint en annexe.

Ces subventions s'inscrivent dans le cadre des contrats de co développement 2021-2023, avec :

- Arc Sud Développement en lien avec les contrats de la commune de Gradignan,
- Hauts de Garonne Développement en lien avec les contrats des communes de Bassens, Bouliac, Carbon-Blanc, Floirac, Lormont, Saint-Louis-de-Montferrand et Saint-Vincent-de-Paul,
- Talence Innovation Sud Développement en lien avec les contrats des communes de Gradignan et Talence.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L5217-2 et L1611-4 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015, adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,
VU la délibération n° 2021-603 du 25 novembre 2021 adoptant le schéma de développement économique
VU les demandes formulées par les organismes

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE les demandes de subvention présentées par les associations Arc sud développement, Hauts de Garonne développement et Talence innovation sud développement, au titre de l'année 2023, sont recevables au regard de leurs programmes d'actions qui contribuent au développement de l'entrepreneuriat et au renforcement du bassin d'emplois sur le territoire de la Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 47 500 € en faveur de l'association Arc sud développement pour la réalisation de son programme d'actions 2023,

Article 2 : d'attribuer une subvention de fonctionnement pour un total de 126 000 € en faveur de l'association Hauts de Garonne Développement pour la réalisation de son programme d'actions général 2023, ses programmes d'action spécifiques 2023, et la gestion et l'animation d'une pépinière sur le territoire de la rive droite,

Article 3 : d'attribuer une subvention de 47 500 € en faveur de l'association Talence innovation sud développement pour la réalisation de son programme d'actions 2023,

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées et tout acte afférent, précisant les conditions de versement des subventions accordées,

Article 5 : d'imputer les dépenses correspondantes sur le budget principal de l'exercice 2023, chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Monsieur MORISSET;

Contre : Monsieur POUTOU

Ne prend pas part au vote : Monsieur GARNIER, Monsieur FEUGAS

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2023

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2023</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2023</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Stéphane DELPEYRAT</p>
---	--